



Code de conduite

Sommaire

03

Introduction

Le Code de conduite est notre Déclaration générale sur le conduite éthique des affaires

À qui le Code s'applique-t-il ?

Les employés ayant des rôles de direction ont des responsabilités supplémentaires

Quelles sont les conséquences de l'incapacité à agir de manière éthique ?

Où devons-nous nous adresser pour obtenir des conseils ou faire part de nos préoccupations

05

Comment obtenir de l'aide et faire part de ses préoccupations

Généralités

Signalement et protection des lanceurs d'alerte

09

Conflits d'intérêts

Situations courantes

Membres de la famille et relations personnelles étroites

Cadeaux d'entreprise et divertissements en

dehors des activités

Recherchez des conseils et de l'aide

16

Opportunités de l'entreprise

17

Nos responsabilités

Notre responsabilité les uns envers les autres 16

Respect et diversité

Santé et sécurité des employés

Notre responsabilité envers les consommateurs 19

Qualité et sécurité des produits en

Informations des consommateurs

Publicité et promotions

Notre responsabilité envers les actionnaires 21

Protection des actifs de Mattel

Informations privilégiées et communications sur les

transactions de valeurs mobilières avec les investisseurs

Exactitude des registres de la société, des rapports publics et des

communications commerciales

Conservation des documents

Notre responsabilité envers les partenaires commerciaux 27

Faire affaire avec d'autres

personnes de manière équitable

Pratiques responsables de fabrication et de distribution

Pratiques d'achat

Clients gouvernementaux

Notre responsabilité à l'égard d'une concurrence loyale 29

Collecte d'informations concurrentielles sur la

concurrence loyale et antitrust

Notre responsabilité envers les communautés 30

Environnement de service

communautaire et communication

sur la durabilité aux médias

Notre responsabilité envers le gouvernement et la conformité avec la Loi 31

Quelle loi s'applique ?

Activité politique

Lois anti-corruption sur le

blanchiment d'argent dans le

commerce international

Introduction

Le Code de conduite est notre Déclaration générale sur le conduite éthique des affaires

Le Code de conduite est une déclaration des normes de conduite professionnelle éthique de Mattel, basée sur notre engagement à respecter les valeurs de Mattel et à respecter la loi.

Chez Mattel, nos valeurs sont les suivantes :

Collaboration

Faire partie de Mattel, c'est faire partie d'une équipe qui partage des valeurs et des objectifs communs. Chaque personne compte et travailler en étroite collaboration donne toujours de meilleurs résultats. Le partenariat est notre processus et nos capacités collectives sont notre superpuissance.

Innovation

Chez Mattel, nous cherchons toujours à trouver de nouvelles et meilleures façons de créer des produits et expériences innovants. Peu importe où vous travaillez dans l'organisation, vous pouvez toujours faire la différence et avoir un réel impact. Nous nous réjouissons de nouvelles idées et apprécions les nouvelles initiatives qui défient la pensée conventionnelle.

Exécution

Nous sommes une entreprise axée sur la performance. Nous nous efforçons d'atteindre l'excellence et nous nous concentrons sur la poursuite des meilleurs résultats. Nous croyons en la responsabilité et la propriété et savons que nos employés sont à leur meilleur niveau lorsqu'ils sont habilités à créer et à produire des résultats.

La Déclaration sur les valeurs comprend un engagement à agir avec une intégrité indéfectible.

Cela inclut l'obligation d'obéir aux lois des pays et des communautés dans lesquels nous faisons des affaires. En tant qu'entreprise mondiale qui exerce ses activités dans le monde entier, les activités de Mattel sont soumises aux lois de nombreux gouvernements. Nous devons nous conformer à l'ensemble des lois, règles et réglementations quel que soit l'endroit où Mattel exerce son activité.

Ce Code de conduite décrit nos responsabilités globales. D'autres directives sont fournies dans les politiques, procédures, manuels des employés et autres directives de l'entreprise. Toutes les lignes directrices établies pour les opérations commerciales doivent être conformes aux normes de comportement éthique définies dans le Code de conduite.

Tous les employés sont tenus de se conformer au Code de conduite, aux Politiques de l'entreprise et aux lois qui régissent nos activités.

Rappel !

Chaque fois que vous voyez « Mattel » dans le Code, cela signifie Mattel, Inc. et chacune de ses filiales et unités opérationnelles.

Le Code de conduite de Mattel s'applique aux employés de chaque société de la famille Mattel, y compris Mattel, Inc., Fisher-Price, Inc., American Girl Brands, LLC, HiT Entertainment, LLC, Mega Brands Inc., et tous les autres filiales de Mattel à travers le monde.

Les employés peuvent trouver de nombreuses politiques de la société et d'autres lignes directrices sur le site intranet de Mattel pour les employés.

À qui le Code s'applique-t-il ?

Le Code de conduite s'applique à tous les employés de Mattel (y compris les employés temporaires, à temps partiel et saisonniers). Certaines dispositions spécifiées du Code de conduite s'appliquent également aux membres du Conseil d'administration de Mattel (les « Administrateurs ») en tant que tels.

Les employés ayant des rôles de direction ont des responsabilités supplémentaires

Les dirigeants doivent favoriser un environnement de comportement éthique en

- agissant en tant que modèles, démontrant un comportement éthique dans l'exercice de leurs propres fonctions,
- s'assurant que les employés comprennent que les résultats commerciaux ne sont jamais plus importants que le respect des normes en matière de comportement éthique,
- veillant à ce que les employés connaissent bien les normes de comportement éthique figurant dans le Code de conduite et politiques de la société pertinentes pour l'exercice de leurs fonctions,
- encourageant une communication ouverte sur les pratiques commerciales et les questions éthiques,
- traitant les incidents de comportement contraire à l'éthique, y compris la formation, le conseil et les mesures disciplinaires, le cas échéant, et
- reconnaissant et récompensant un comportement éthique.



Comment obtenir de l'aide et faire part de ses préoccupations

Généralités

Lorsque vous êtes confronté(e) à une décision éthique, vous devez vous poser les questions suivantes :

Quel est le problème d'éthique ?

Commencez par identifier le problème - quel élément de la situation vous met mal à l'aise ?

S'agit-il d'une violation du Code de conduite, de la politique de l'entreprise ou de la loi de Mattel ?

Le cas échéant, ne le faites pas. Si vous n'en êtes pas sûr(e), vous devez en parler à votre superviseur, à votre représentant des ressources humaines ou au service juridique.

En quoi cela affectera-t-il les parties prenantes de Mattel ?

Quel est l'impact sur les consommateurs, investisseurs, collègues de travail, communautés et autres parties prenantes de Mattel ?

En quoi cela affectera-t-il ma réputation et celle de Mattel ?

Vos actions sont-elles conformes aux valeurs de Mattel ? Vous sentiriez-vous à l'aise pour expliquer la situation à votre famille ou aux médias ? Où en est votre conscience ? Qu'est-ce qu'un ami de confiance conseillerait ?

Si vous avez des questions au sujet du Code de conduite, vous devez vous exprimer, faire part de vos préoccupations et demander de l'aide, et vous pouvez toujours envoyer un e-mail Compliance@Mattel.com.

Signalement et protection des lanceurs d'alerte

Où se rendre pour obtenir des conseils ou faire part de nos préoccupations :

Mécanismes de signalement : plusieurs ressources sont à la disposition des employés qui souhaitent signaler des problèmes ou qui ont une question sur un problème éthique.

- **Votre superviseur ou représentant RH local** – Ce sont les personnes qui comprennent le mieux votre travail et les opérations commerciales de votre site, et elles peuvent souvent être votre première source d'information.
- **Autres experts internes de l'entreprise** – Le service d'éthique et de conformité mondiales, audit interne, international
Les services de sécurité et juridique sont disponibles pour répondre à des questions spécifiques sur le Code de conduite et les politiques de l'entreprise.
- **Sécurité** – Contactez le personnel de sécurité local ou appelez le numéro d'urgence local (911 dans la plupart des sites américains)
s'il existe un danger ou une menace immédiat sur le lieu de travail.
- **Ligne d'assistance EthicsLine** – Un numéro gratuit et un portail en ligne sont disponibles pour permettre aux employés de signaler les violations potentielles du Code de conduite ou des Politiques de l'Entreprise à l'adresse EthicsLine.Mattel.com. Dans l'Union européenne, la ligne d'assistance EthicsLine ne doit être utilisée que pour les signalements concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, les questions d'audit, les pots-de-vin et le délit d'initié (« questions comptables »).

La ligne d'assistance EthicsLine est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et est répondue par un tiers. Des traducteurs sont disponibles pour les appelants qui souhaitent utiliser une langue autre que l'anglais pour faire un signalement. Les employés peuvent signaler les problèmes de manière anonyme lorsque la loi l'autorise, bien que les personnes à l'origine du signalement soient encouragées à s'identifier pour permettre un suivi. Mattel examinera tous les rapports qui sont établis et répondra de manière appropriée. L'entreprise conserve la confidentialité dans la mesure du possible compte tenu de la nécessité de donner suite à tout signalement reçu. Mattel interdit formellement les représailles à l'encontre des employés pour avoir signalé de bonne foi une suspicion de mauvaise conduite.



Ressources

Les employés disposent d'un certain nombre de ressources à leur disposition pour obtenir des informations et des conseils :

- Superviseur
- Représentant RH
- Service juridique (y compris le service d'éthique et de conformité mondiales)
- Ligne d'assistance EthicsLine

Consultez la section « Comment obtenir de l'aide » pour en savoir plus sur l'obtention de conseils et le signalement des préoccupations.

Les représailles ne seront pas tolérées

Les représailles à l'égard d'un employé qui, en toute bonne foi, signale une mauvaise conduite présumée ou un problème éthique ne seront pas tolérées. Les employés qui pensent faire l'objet de représailles pour avoir signalé un problème de bonne foi ou avoir coopéré à une enquête Mattel doivent le signaler immédiatement au service des ressources humaines, au service juridique, au service d'éthique et de conformité mondiales, au département d'audit interne, au service de sécurité mondiale ou à la ligne d'éthique confidentielle.

Responsabilités des superviseurs lorsque les employés signalent des problèmes

Les superviseurs ont des responsabilités particulières lorsque des employés viennent leur signaler une mauvaise conduite présumée. Superviseurs, si un employé vient vous poser une question ou signaler un problème, vous devez :

- Être disponible et écouter attentivement. Aider les employés à prendre des décisions éthiques.
- Le cas échéant, informer les employés que vous vous adresserez à la ressource appropriée pour un suivi et que Mattel prend ces questions au sérieux.
- Vous reporter à la ressource appropriée pour assurer le suivi, y compris le service d'éthique et de conformité mondiales.
- Surveiller la situation en cas de représailles et agir pour éviter les représailles à l'encontre d'un employé signalant une violation présumée.

Le saviez-vous ?

Les employés peuvent trouver le numéro de téléphone de la ligne d'assistance EthicsLine sur [EthicsLine.Mattel.com](https://ethicsline.mattel.com). Les employés peuvent trouver les coordonnées du service des ressources humaines et du service juridique sur le site intranet de Mattel ou envoyer un e-mail à Compliance@Mattel.com pour toute question relative au présent Code.

Prendre des mesures pour corriger les problèmes

Prendre des mesures pour corriger les problèmes fait partie de la culture Mattel.

Toutes les préoccupations signalées seront prises au sérieux et traitées rapidement, équitablement et correctement. Les signalements feront l'objet d'une enquête et seront traités de manière confidentielle dans la mesure du possible, compte tenu de la nécessité de mener une enquête et de faire le suivi de toute préoccupation.

Les employés doivent coopérer pleinement à toute enquête menée par Mattel et doivent répondre honnêtement à toutes les questions posées dans le cadre de l'enquête. Vous ne devez pas mener votre propre enquête. Agir seul peut compromettre une enquête et constituer une violation de la politique de l'entreprise.

N'oubliez pas que chaque employé, quel que soit son poste, son emplacement ou sa fonction, a la possibilité et la responsabilité de contribuer au succès de Mattel en respectant ces normes et en agissant avec intégrité chaque jour.

Quelles sont les conséquences d'un manquement à l'éthique ?

Les violations du Code de conduite et des politiques de l'entreprise peuvent avoir une incidence sur l'entreprise et la réputation de Mattel, et peuvent avoir de graves conséquences pour les employés, actionnaires, consommateurs, partenaires commerciaux et nos communautés.

Chaque fois que Mattel a connaissance d'une violation du Code de conduite, de la Politique de l'entreprise ou de la loi, nous agissons pour corriger le problème et prévenir de futurs événements. Les employés qui enfreignent la loi, notre Code ou nos politiques peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Questions et réponses

Q : Que se passe-t-il lorsque j'appelle la ligne d'assistance EthicsLine ?

R : La ligne d'assistance EthicsLine est exploitée pour Mattel par un service externe. Votre appel sera traité par un opérateur qui vous posera une série de questions sur vos préoccupations et préparera un rapport qui sera transmis à Mattel. Le comité d'éthique de Mattel (composé de cadres des services RH, d'éthique et de conformité mondiales, juridique, d'audit interne et de sécurité mondiale) examinera les problèmes signalés et prendra toutes les mesures appropriées. Toutes les informations que vous fournissez restent confidentielles et ne seront communiquées qu'aux personnes qui ont besoin de les connaître afin d'enquêter ou de prendre des mesures correctives.

Q : Lors d'une réunion avec un grand nombre d'employés de différents services, l'un des employés a fait un commentaire que vous avez jugé inapproprié. Devriez-vous signaler cela, ou pouvez-vous supposer qu'un des participants plus expérimentés s'en occupera ?

R : Chaque employé est tenu de faire part de ses préoccupations. Vous devez signaler cet incident à votre représentant RH ou à la ligne d'assistance EthicsLine. Ne présumez pas que quelqu'un d'autre le signalera.



Rappel !

Chaque employé est tenu de soulever des problèmes et de signaler toute mauvaise conduite présumée. Lorsque nous ne signalons pas les problèmes ou si nous usons de représailles contre ceux qui les signalent, nous nuisons à Mattel et nos collègues. Tous les signalements seront pris au sérieux. Vous n'avez pas besoin d'être complètement certain de tous les faits ; cependant, vous devez être honnête lorsque vous signalez une mauvaise conduite présumée ou soulevez d'autres préoccupations.

Conflits d'intérêts


Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient chaque fois que nos intérêts personnels peuvent affecter notre jugement quant à ce qui est dans le meilleur intérêt de Mattel, ou rendre difficile l'exécution de notre travail pour Mattel objectivement et efficacement.

Les employés et administrateurs doivent agir dans le meilleur intérêt de Mattel, sans tenir compte des intérêts personnels ou du potentiel d'avantages personnels.

Il est très important de considérer l'apparence de conflits d'intérêts, étant donné que les conflits perçus peuvent être aussi préjudiciables à la réputation de Mattel que les conflits réels. Les employés responsables de l'achat de biens et de services doivent être particulièrement conscients du risque de conflit d'intérêts.

Vous devez parler à votre superviseur et à votre représentant RH dès que vous avez connaissance d'un conflit d'intérêts potentiel, car ces personnes peuvent vous aider à déterminer s'il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. N'oubliez pas que vous êtes tenu(e) de divulguer tout conflit perçu ou réel.



« Il est très important de considérer l'apparence de conflits d'intérêts, étant donné que les conflits perçus peuvent être aussi préjudiciables à la réputation de Mattel que les conflits réels. »

Situations courantes

Il n'est pas possible d'énumérer toutes les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts. Certaines situations courantes impliquent des relations, des investissements financiers et un emploi secondaire.

Membres de la famille et relations personnelles étroites

Les missions professionnelles impliquant des membres de la famille ou des employés qui entretiennent des relations personnelles étroites peuvent créer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu, et créer un environnement de travail négatif ou non professionnel. Par conséquent, une personne ne peut être embauchée ou promue à un poste qui rend compte directement ou indirectement à un membre de sa famille ou à un employé avec lequel elle entretient une relation personnelle étroite.

Qui est un membre de la famille ?

Un membre de la famille est toute personne liée par le sang, le mariage ou l'adoption.

Qu'est-ce qu'une relation personnelle étroite ?

Un partenaire, toute personne résidant avec un employé, des amis proches et des personnes dans une relation de couple.

Les emplois et les missions de travail seront attribués sur la base des qualifications, des compétences et des réalisations, et non des relations familiales ou personnelles.

Les représentants RH et les superviseurs doivent être consultés lorsqu'une relation familiale ou personnelle entre des employés pourrait présenter un conflit réel, potentiel ou perçu.

Cadeaux d'entreprise et divertissements

Les cadeaux d'affaires et les divertissements peuvent être utiles pour renforcer les relations commerciales. Toutefois, nous ne devons pas offrir ou accepter un cadeau, une faveur ou un divertissement s'il oblige ou semble obliger le destinataire.

Nous ne devons pas demander ou solliciter des cadeaux, faveurs, divertissements ou services personnels. En outre, nous ne devons pas utiliser notre position chez Mattel pour solliciter des fournisseurs pour offrir un traitement préférentiel personnel en matière de prix, de conditions ou de prêts.

Questions et réponses

Q : Mon colocataire et moi travaillons tous deux pour Mattel. S'agit-il d'un conflit d'intérêts ?

R : Cela dépend de votre poste et de vos fonctions. Les employés qui ont une relation personnelle étroite ne doivent pas collaborer dans une relation de signalement direct, ou dans des circonstances qui pourraient conduire à un favoritisme réel ou perçu, ou à un manque d'objectivité.

Vous devez vous assurer que votre représentant RH est au courant de ce conflit d'intérêts potentiel, afin que des mesures appropriées puissent être prises pour vous assurer que vos emplois chez Mattel ne créent pas de conflit d'intérêts pour vous ou votre collègue.

Questions et réponses

Q : Un fournisseur m'a envoyé un panier cadeau coûteux pour les fêtes. Puis-je l'accepter ?

R : Afin d'éviter l'apparence d'un conflit d'intérêts, vous ne devez pas accepter un cadeau dont la valeur dépasse 200 USD. Vous devez retourner le cadeau au fournisseur avec une lettre expliquant que la Politique de Mattel en matière de conflits d'intérêts ne vous permet pas d'accepter de tels cadeaux. Si vous pensez qu'il serait impossible ou peu courtois de refuser le cadeau, il doit être donné à un organisme de bienfaisance par le biais des Programmes philanthropiques de Mattel.

Q : J'ai été invité(e) à une conférence sponsorisée par un fournisseur. Le fournisseur a proposé de payer tous mes frais de déplacement, y compris les billets d'avion, les repas et l'hébergement. Puis-je l'accepter ?

R : Vous ne pouvez pas accepter l'offre du fournisseur de payer les frais de déplacement pour assister à la conférence. Si votre participation à cette conférence était utile aux intérêts commerciaux de Mattel, alors Mattel devrait couvrir vos frais de déplacement. Si Mattel paie pour que vous vous rendiez à la conférence, vous pouvez participer aux repas et activités proposés dans le cadre de la conférence, à condition qu'ils ne soient pas somptueux ou excessifs. Consultez toujours les services RH, juridique ou d'éthique et de conformité mondiales si vous avez des questions.

Le saviez-vous ?

Certains sites Mattel en dehors des États-Unis ont établi un montant inférieur comme plafond pour la valeur des cadeaux qui peuvent être acceptés par les employés de Mattel. Assurez-vous de connaître le plafond approprié pour votre site. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser au responsable RH.

Cadeaux

Nous devons faire preuve de prudence et de modération lorsque nous envisageons d'accepter ou d'offrir un cadeau.

Accepter des cadeaux

Nous ne devons généralement pas accepter de cadeaux de la part de partenaires commerciaux ou de concurrents. Nous pouvons accepter de petits cadeaux (cadeaux dont la valeur n'excède pas 200 \$ provenant d'une seule source au cours d'une année donnée). Les cadeaux d'une valeur supérieure à 200 \$ doivent être retournés à l'expéditeur avec une lettre d'explication. Cependant, s'il serait impossible ou peu courtois de refuser un cadeau, il doit être donné à un organisme de bienfaisance par le biais des Programmes philanthropiques de Mattel.

Les employés ne sont pas autorisés à accepter des cadeaux en espèces ou équivalents en espèces (tels que des chèques, obligations d'épargne, actions ou autres titres d'entreprise) d'une valeur quelconque. Les chèques-cadeaux et les cartes-cadeaux qui permettent au destinataire de choisir parmi un large éventail de biens et de services peuvent être considérés comme des équivalents en espèces. C'est pourquoi les employés doivent consulter leurs représentants RH avant d'accepter un chèque-cadeau ou une carte-cadeau.

Offrir de cadeaux

Nous ne devons pas offrir de cadeau à moins qu'il ne s'agisse d'une courtoisie ou d'un geste courant, qu'il s'agisse d'une pratique commerciale courante, et qu'il soit approprié et raisonnable dans les circonstances.

Nous ne devons pas offrir de cadeau si nous savons que l'offre contreviendrait aux politiques de l'employeur du bénéficiaire. Nous devons TOUJOURS consulter le service juridique avant d'offrir des cadeaux à des fonctionnaires.

Consultez la discussion sur les lois anti-corruption dans la section « Notre responsabilité envers le gouvernement ».

Questions et réponses

Q : Un fournisseur m'a envoyé une carte-cadeau American Express de 50 USD. Puis-je l'accepter ?

R : Il est interdit d'accepter des cadeaux ou des équivalents de trésorerie, et les chèques-cadeaux et les cartes-cadeaux qui permettent au destinataire de choisir parmi un large éventail de biens et de services peuvent être considérés comme des équivalents de trésorerie. Veuillez consulter votre représentant RH avant d'accepter cette carte-cadeau ou certificat-cadeau.

Q : Un acheteur pour l'un des principaux comptes de détail de Mattel se marie, et je voudrais envoyer un ensemble de coupes en cristal d'une boutique designer exclusive en guise de cadeau de mariage de Mattel. S'agit-il d'un conflit d'intérêts potentiel ?

R : Vous ne devez offrir aucun cadeau susceptible d'influencer le jugement commercial de votre client ou de donner l'impression qu'il peut être influencé.

Avant d'envoyer un cadeau, posez-vous les questions suivantes :

- Quelle est la valeur du cadeau que vous proposez d'envoyer ?
- S'agit-il d'un article approprié à offrir dans de telles circonstances ?
- Est-ce conforme aux pratiques commerciales habituelles ?
- Avez-vous connaissance de politiques ou pratiques de clients concernant des cadeaux susceptibles d'être violées par ce cadeau ?
- Que penserait un étranger ?

Vous devez en discuter avec votre superviseur et votre représentant RH, qui peuvent vous aider à examiner ces questions de manière objective.

Questions et réponses

Q : Un fonctionnaire local est le principal décideur dans le cadre d'une transaction commerciale internationale. Il vous a invité(e) à vous joindre à lui et à sa famille pour le dîner. On vous a dit qu'il est d'usage d'apporter un cadeau à cette occasion. Que devez-vous faire ?

R : Nous devons être particulièrement prudents dans nos relations avec des fonctionnaires étrangers, afin d'éviter les violations de la loi américaine relative aux pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act, « FCPA ») et des lois anti-corruption similaires d'autres pays.

Bien qu'il puisse être pratique courante d'offrir un petit cadeau de valeur nominale, même un petit cadeau pourrait être interprété comme une violation de ces lois. Vous devez demander l'accord préalable du service juridique de Mattel et pouvez toujours envoyer un e-mail FCPA@Mattel.com.

Divertissements

Nous pouvons accepter ou fournir des divertissements et repas d'affaires raisonnables dans le contexte de l'entreprise et faire progresser les intérêts de l'Entreprise. Il peut s'agir, par exemple, d'assister à un événement culturel local, à un événement sportif ou à un repas d'affaires avec un collaborateur (tel qu'un client ou un fournisseur).

Toutefois, si l'associé commercial ne sera pas présent avec nous, l'événement n'est pas considéré comme un divertissement professionnel. Cela est plutôt considéré comme un cadeau, sous réserve du plafond de 200 \$ décrit ci-dessus.

Questions et réponses

Q : Un fournisseur m'emmène à déjeuner de temps en temps. Nous discutons d'affaires, de sports, de nos familles et d'intérêts extérieurs au déjeuner. Est-ce approprié ?

R : Des repas ou divertissements occasionnels pour discuter d'affaires et établir des relations d'affaires sont appropriés tant qu'ils ne sont pas somptueux ou fréquents.

Q : Un fournisseur m'a invité(e) à le rejoindre à un match de baseball. À la dernière minute, il a dû annuler ses plans, et m'a offert les billets à utiliser, me suggérant d'inviter quelques amis. S'agit-il d'un conflit d'intérêts potentiel ?

R : La participation à des événements sportifs avec un associé commercial peut renforcer les relations commerciales. Toutefois, si l'associé commercial ne peut assister à l'événement avec vous, les billets sont considérés comme un cadeau, sous réserve du plafond annuel de 200 USD.

Q : Un fournisseur m'a invité(e) à un match de championnat. Les billets pour le jeu sont très difficiles à obtenir, et nous regarderons le jeu dans la boîte de luxe de la société fournisseur. Mon contact et d'autres personnes de sa société seront présents. S'agit-il d'un conflit d'intérêts potentiel ?

R : Même si assister à des événements sportifs ou culturels peut être une bonne occasion d'établir ou de renforcer des relations d'affaires, vous devriez tenir compte des circonstances. L'acceptation de cette invitation peut donner l'impression que vous ou Mattel êtes tenu(e) d'accorder à ce fournisseur un traitement préférentiel lors de futures transactions commerciales avec Mattel. Pour vous aider à prendre une décision objective, consultez votre superviseur, votre représentant RH, le service juridique ou le service d'éthique et de conformité mondiales.

Activités extérieures

Emplois secondaires

Mattel s'attend à ce que les employés s'engagent à assumer leurs responsabilités chez Mattel. Les deuxièmes emplois et autres responsabilités pourraient interférer avec cet engagement.

Par conséquent, nous devons divulguer ET obtenir l'approbation des Ressources humaines avant

- d'accepter un deuxième emploi,
- de nous lancer dans une entreprise commerciale ou un projet personnel, ou
- d'accepter d'agir en qualité de conseiller, de consultant, d'agent ou de directeur dans des circonstances qui peuvent entrer en conflit avec notre capacité à remplir nos fonctions ou susceptibles de créer un conflit d'intérêts potentiel.

Les compétences que nous acquérons et utilisons chez Mattel ne doivent pas être utilisées d'une manière qui pourrait nuire à l'entreprise de Mattel. Fournir des services à n'importe quel titre à une organisation qui est en concurrence avec Mattel de quelque manière que ce soit, ou s'engager dans tout effort personnel qui est en concurrence avec Mattel de quelque manière que ce soit présente un conflit d'intérêts réel, et est interdit. Fournir des services en quelque qualité que ce soit aux fournisseurs ou aux clients de Mattel présente un fort potentiel de conflit d'intérêts et doit être approuvé par les Ressources humaines.

Questions et réponses

Q : On m'a demandé de siéger au conseil d'administration d'une organisation externe. Y a-t-il quelque chose dont je dois tenir compte avant d'accepter ce poste ?

R : Vous devriez tenir compte des facteurs qui pourraient indiquer un conflit d'intérêts potentiel :

- L'organisation est-elle un concurrent ou un partenaire commercial de Mattel ?
- Les activités de l'organisation sont-elles liées de quelque manière que ce soit aux activités de Mattel ?
- Est-ce que l'on pourrait s'attendre à ce que vous utilisiez les compétences ou les informations que vous avez acquises au travail chez Mattel ?
- Combien de temps auriez-vous besoin de consacrer ? Vous devez obtenir l'approbation écrite du service des ressources humaines avant d'accepter de servir une organisation externe en quelque qualité que ce soit (par exemple, un membre du Conseil d'administration) dans des circonstances qui peuvent entrer en conflit avec des responsabilités professionnelles ou créer un conflit d'intérêts potentiel.

Q : Mon frère m'a demandé de l'aider à démarrer une petite entreprise fournissant des services de nettoyage de maison. J'ai récemment participé à la mise en œuvre de certains processus chez Mattel afin d'économiser du temps et de réduire les coûts. Ces processus pourraient aussi bien fonctionner dans les affaires de mon frère. Je peux faire le travail le week-end, donc cela n'aura pas d'impact sur ma performance à Mattel. Puis-je aider mon frère ?

R : Vous devez recevoir l'approbation préalable des services RH ou juridique. Vous pouvez travailler sur des activités externes en utilisant vos compétences, vos connaissances et votre expérience tant que le travail n'interfère pas avec vos responsabilités professionnelles quotidiennes, mais vous ne devez pas utiliser la propriété intellectuelle de Mattel, y compris les secrets commerciaux ou les informations confidentielles, dans vos activités externes.

Les processus commerciaux de Mattel peuvent être des secrets commerciaux ou des informations confidentielles s'ils ne sont pas généralement connus ou accessibles au public, et s'ils confèrent à Mattel un avantage concurrentiel en lui permettant de fonctionner plus efficacement. Les méthodes d'exploitation dont vous avez participé au développement et à la mise en œuvre chez Mattel pourraient entrer dans cette catégorie.

Peu importe que vous soyez payé(e) pour le travail que vous faites pour votre frère. Vous pourriez avoir un conflit même si vous faites du bénévolat pour l'aider gratuitement.

Vous devez en discuter avec votre représentant RH afin de déterminer s'il existe un conflit d'intérêts potentiel avant d'accepter d'aider votre frère.

Investissements

Nos investissements personnels ne doivent pas influencer, ni sembler influencer, les décisions commerciales que nous prenons pour le compte de Mattel.

Par exemple, si nous sommes en mesure de prendre des décisions qui pourraient avoir un impact significatif sur l'activité d'un fournisseur ou d'un client, nous devons éviter tout investissement dans le fournisseur ou le client qui pourrait affecter, ou sembler affecter, nos décisions commerciales.

Nous devons également éviter tout investissement dans un concurrent qui pourrait affecter, ou sembler affecter, nos décisions commerciales.

Servir les organismes à but non lucratif ou communautaires

Mattel soutient des organismes à but non lucratif ou communautaires par le biais de Programmes philanthropiques, y compris la Fondation pour l'enfance de Mattel et des partenariats à signature, avec des contributions financières, des dons de bienfaisance et d'autres ressources.

Mattel offre aux employés des occasions de participer aux Programmes philanthropiques de Mattel et encourage les employés à soutenir les organismes de bienfaisance et nos communautés dans le cadre d'activités bénévoles. Cependant, nous ne devons pas permettre à nos activités bénévoles d'interférer avec la conduite des affaires de Mattel.

Lorsque nous exerçons des activités qui ne sont pas liées aux activités de Mattel ou à nos activités bénévoles à l'appui des Programmes philanthropiques de Mattel, nous ne devons pas utiliser notre position dans Mattel d'une manière qui amènerait les personnes extérieures à croire que nous agissons pour le compte de Mattel, ou que l'entreprise Mattel est activement impliquée dans ou parraine ces activités.

Rechercher des conseils et de l'aide

Nous devons discuter de toute question relative aux conflits d'intérêts avec nos superviseurs et représentants RH, et consulter le service juridique si nécessaire.

Des lignes directrices spécifiques concernant ces situations et d'autres situations communes sont fournies dans la Politique sur les conflits d'intérêts.

Questions et réponses

Q : Je possède une petite quantité d'actions dans la grande entreprise publique qui fournit des photocopieuses et des imprimantes pour tous les sites de Mattel. S'agit-il d'un conflit d'intérêts ?

R : En général, un petit investissement dans une grande société cotée en bourse qui fournit des biens ou des services à Mattel ne sera pas un conflit d'intérêts. Si vous êtes impliqué(e) dans la prise de décisions au nom de Mattel concernant les biens et services, il peut y avoir un conflit d'intérêts. Dans ce cas, vous devez divulguer votre investissement à votre représentant RH.

Q : Je suis impliquée dans un organisme de bienfaisance qui propose des activités extrascolaires pour les enfants. Puis-je utiliser mon titre à Mattel lorsque je suis en correspondance avec les donateurs et les partisans de cet organisme de bienfaisance ?

R : L'utilisation de votre titre Mattel dans la correspondance au nom de l'organisme de bienfaisance pourrait donner l'impression que l'entreprise Mattel est activement impliquée dans cet organisme. Bien que nous encourageons les employés à faire du bénévolat auprès d'organismes qui profitent aux enfants, il n'est pas approprié d'utiliser le nom de Mattel d'une manière trompeuse.

Opportunités de l'entreprise

Opportunités de l'entreprise

Les employés et administrateurs ne doivent pas entrer en concurrence avec Mattel, ni saisir à leur profit personnel des opportunités (par exemple, relatives à des produits, inventions ou investissements) qui sont découvertes grâce à l'utilisation de biens, d'informations ou de fonctions de l'entreprise. Nous ne devons pas utiliser les biens, informations ou positions de l'entreprise à des fins personnelles.

Les employés et les administrateurs doivent s'efforcer de promouvoir les intérêts légitimes de Mattel lorsque l'opportunité se présente.



Nos responsabilités

Notre responsabilité les uns envers les autres

Respect et diversité

Nous traiterons les autres comme nous voulons être traités : avec respect, dignité et équité.

Nous avons le droit de travailler dans un environnement exempt de discrimination et de harcèlement fondé sur :

- la race
- la couleur
- la religion
- le sexe (y compris la grossesse, l'accouchement ou des affections médicales connexes)
- l'orientation sexuelle
- l'identité de genre
- la nationalité
- l'ascendance
- l'origine sociale
- l'âge
- l'invalidité
- la situation familiale
- les informations génétiques
- le statut d'ancien combattant ou
- d'autres caractéristiques protégées

Nous devons respecter les droits de nos collègues et nous rappeler que cette discrimination et ce harcèlement ne seront pas tolérés.

Nous devons faire entendre notre voix lorsque la conduite d'un collègue nous met mal à l'aise ou met les autres à l'aise. Nous avons chacun la responsabilité de signaler aux Ressources humaines ou à la ligne d'assistance EthicsLine tout harcèlement ou toute discrimination dont nous faisons l'objet ou que nous observons.

Dans le cadre de notre stratégie commerciale de réussite, nous poursuivons des efforts en faveur de la diversité dans ce que nous sommes et ce que nous faisons, principalement à travers nos employés, nos perspectives, nos partenaires et nos produits.

Nous offrons une égalité des chances en matière d'emploi à tous les candidats et employés, sans tenir compte des caractéristiques énumérées ci-dessus. Nous prenons des décisions en matière d'emploi pour répondre à nos besoins commerciaux en fonction de facteurs tels que les qualifications, les compétences et la réussite, le tout conformément aux lois locales et nationales sur l'emploi.

Questions et réponses

Q : Un collègue a fait des références répétées sur l'orientation sexuelle d'un collègue, y compris des noms désobligeants. Lorsque le collègue a été confronté, il a dit que ce n'était qu'une blague. Ce comportement n'a pas cessé. Que faut-il faire ?

R : « Ce n'était qu'une blague » n'est pas une excuse pour un comportement inapproprié. Cet incident, ou toute préoccupation concernant le comportement sur le lieu de travail susceptible d'enfreindre les Politiques de Mattel et d'autres lignes directrices interdisant le harcèlement ou la discrimination doivent être signalés à votre représentant RH ou à la ligne d'assistance EthicsLine. Les représailles à l'égard d'un employé qui, en toute bonne foi, signale un problème éthique ou une violation des politiques de l'entreprise ne seront pas tolérées.

Santé et sécurité des employés

Mattel a mis en place des programmes de sécurité pour fournir des informations et une formation sur les pratiques sûres pendant les opérations commerciales normales et les situations d'urgence.

Nous sommes responsables du respect des règles de sécurité et de santé, de la prise de mesures de précaution appropriées et de la notification des conditions dangereuses ou dangereuses à nos superviseurs, au service de durabilité mondiale de Mattel, au service de sécurité mondiale ou au personnel local de la sécurité et des installations Mattel.

Afin de maintenir les normes élevées de Mattel en matière de qualité, de productivité et de sécurité, les employés doivent être en état physique et mental approprié au travail. La possession, l'achat ou la vente, l'utilisation ou le fait d'être sous l'influence de drogues illicites ou de se livrer à toute autre activité créant un environnement de travail dangereux lorsqu'il est en service ou dans les locaux de Mattel sont expressément interdits. La consommation d'alcool en service ou dans les locaux de Mattel est interdite, sauf pendant les fonctions sociales de Mattel agréées.

@Mattel, Everyone Plays

Nous poursuivrons des efforts en faveur de la diversité dans ce que nous sommes et ce que nous faisons, principalement à travers nos :

Employés : nous embaucherons, conserverons et promouvoir une main-d'œuvre diversifiée, et encouragerons les possibilités au sein des communautés où nous vivons, travaillons et jouons.

Perspectives : nous créerons une culture d'entreprise qui encourage l'expression et le respect de divers points de vue.

Partenaires : nous ferons affaire avec des clients et des fournisseurs qui reflètent la diversité de la communauté mondiale dans laquelle nous opérons.

Produits : nous créerons et commercialiserons des produits qui intéressent et engagent nos consommateurs dans le monde entier.



Le saviez-vous ?

Les sites de fabrication, les centres de distribution et plusieurs sites d'entreprise de Mattel ont désigné des comités environnementaux, sanitaires et de sécurité qui collaborent avec la direction pour identifier les problèmes nécessitant une attention particulière, aider à élaborer des programmes de formation appropriés et veiller à ce que les bonnes précautions et les bons processus soient en place pour prévenir les incidents sur le lieu de travail.

Notre responsabilité envers les consommateurs

Qualité et sécurité des produits

La réputation de Mattel en matière de qualité et de sécurité des produits est l'un de ses actifs les plus précieux. Notre engagement envers la qualité et la sécurité des produits s'inscrit dans le cadre de nos processus de conception, de fabrication, de test et de distribution, et est essentiel à la réussite de l'activité de Mattel.

La santé, la sécurité et le bien-être des enfants sont notre principale préoccupation. Nous respecterons ou dépasserons les exigences légales et les normes de l'industrie en matière de qualité et de sécurité des produits. Nous travaillons chaque jour pour gagner la confiance de nos consommateurs grâce à notre dévouement à la sécurité en fabriquant des produits auxquels les parents peuvent avoir confiance.

Tout employé ayant des préoccupations concernant la sécurité ou la qualité des produits doit les signaler au service d'intégrité des produits de l'entreprise Mattel.

Informations des consommateurs

Nous respectons la confidentialité des informations des consommateurs conformément à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée et des données. Nous ne partageons, vendons ou ne commercialisons aucune information personnelle privée ou sensible obtenue en ligne auprès d'enfants, à moins que nous ne recevions le consentement préalable d'un parent ou que nous n'ayons l'obligation légale de les divulguer.

Questions et réponses

Q : Que faisons-nous des informations personnelles d'un consommateur que nous recueillons ?

R : Les lois sur la protection de la vie privée varient d'un pays à l'autre. Si vous avez accès aux informations personnelles des consommateurs, vous devez connaître les lois qui s'appliquent à votre utilisation de ces données dans le pays d'origine des données et dans tout autre pays où elles peuvent être utilisées.

Vous pouvez utiliser les données personnelles des consommateurs uniquement à des fins commerciales légitimes et de manière cohérente avec toutes les déclarations de Mattel, telles que les déclarations faites aux utilisateurs dans les déclarations de confidentialité en ligne de Mattel.

Publicité et promotions

La publicité, l'emballage, les affichages au point d'achat, les programmes promotionnels, les tirages au sort et les autres activités de promotion de la marque et des produits de Mattel doivent être conformes à toutes les lois et préserver la réputation de Mattel en matière d'honnêteté et d'intégrité.

Nous respectons des normes élevées d'équité commerciale dans les annonces et promotions. Nous présentons les caractéristiques, la qualité et la performance des produits de Mattel dans l'ensemble des publicités et emballages en tenant compte de l'âge de notre public cible. Nous ne fournissons pas d'informations mensongères ou trompeuses sur les produits de Mattel ou sur les produits d'un concurrent.

Nous devons tenir compte de la réputation de Mattel lorsque nous évaluons les opportunités promotionnelles, telles que le parrainage d'événements et d'autres promotions conjointes avec des partenaires commerciaux. Par exemple, nous devons éviter de lier le nom de Mattel à une personne ou à une organisation si la relation risque de nuire à la réputation de Mattel, ou à tout(e) produit, service ou activité destiné(e) aux enfants s'il/si elle est dangereux/se ou inapproprié(e) pour les enfants.

Notre responsabilité envers les actionnaires

Protection des actifs de Mattel

Tous les employés et administrateurs partagent la responsabilité de protéger les actifs de Mattel (y compris les actifs physiques, les actifs financiers, la propriété intellectuelle et les informations confidentielles) contre le vol, la perte, les dommages, l'utilisation abusive ou le gaspillage.

Les employés qui utilisent les biens de l'entreprise, tels que les véhicules et les ordinateurs portables, doivent prendre les mesures appropriées pour assurer leur sécurité et leur utilisation adéquates.

Les actifs de la société ne doivent pas être utilisés à des fins illégales ou à des fins personnelles (sauf dans les cas autorisés par les accords de rémunération approuvés par l'entreprise). L'utilisation personnelle accessoire des actifs de l'entreprise, tels que les téléphones, les ordinateurs personnels et les photocopieuses, est autorisée tant que cette utilisation n'interfère pas avec les tâches de l'employé, n'est pas effectuée à des fins pécuniaires, n'entre pas en conflit avec l'activité de Mattel et n'enfreint aucune politique de Mattel ou la loi applicable.

Nous devons protéger la sécurité des systèmes informatiques et des données électroniques de Mattel en autorisant l'accès uniquement des personnes autorisées et en utilisant correctement les mots de passe.

Questions et réponses

Q : Un employé a remarqué que les factures des fournisseurs ne correspondent parfois pas aux documents que son superviseur a approuvés pour le paiement. Interrogé sur les divergences, le superviseur lui a assuré que tout était en ordre, mais que l'employé n'était toujours pas à l'aise. Doit-il traiter les factures ou faire part de sa préoccupation ?

R : Il doit appeler le département d'audit interne, le service juridique, y compris le service d'éthique et de conformité mondiales, ou la ligne d'assistance EthicsLine pour signaler sa préoccupation. N'oubliez pas que les appels de la ligne d'assistance EthicsLine peuvent être effectués de manière anonyme et Mattel ne tolérera aucunes représailles à l'égard d'un employé qui, en toute bonne foi, signale un problème éthique.

Engagements et dépenses

Mattel dispose de politiques qui accordent des subventions et établissent des exigences d'examen et d'approbation pour les engagements et les dépenses. Les présentes lignes directrices s'appliquent à toutes les dépenses financières (y compris les dépenses en immobilisations) et à tous les accords qui engagent les ressources de Mattel et définissent ses activités commerciales.

Voici des exemples d'engagements soumis aux présentes lignes directrices :

- Contrats de licence
- Accords avec des consultants, commerciaux, distributeurs et fournisseurs
- Accords relatifs à l'engagement de services
- Coentreprise ou autres accords stratégiques
- Investissements et acquisitions, représentants
- Location ou vente d'actifs d'entreprise

Autorité pour conclure des accords

Seuls les responsables de Mattel (généralement ceux qui ont un titre au niveau du vice-président ou au-dessus) sont autorisés à conclure des accords pour le compte de Mattel, et cette autorité doit être exercée uniquement conformément aux lignes directrices. Il incombe à chacun d'entre nous de bien connaître ces lignes directrices, de comprendre le champ d'application de notre autorité et de veiller à ne pas prendre d'engagements (y compris les engagements oraux) qui dépassent notre autorité.

Propriété intellectuelle et informations confidentielles

La propriété intellectuelle de Mattel est l'un de ses actifs les plus précieux. Voici des exemples de propriété intellectuelle :

- Marques
- Présentation commerciale
- Noms commerciaux
- Secrets commerciaux
- Droits d'auteur
- Brevets
- Noms de domaine

Une utilisation ou une référence inappropriée à la propriété intellectuelle de Mattel, y compris dans la publicité, l'emballage, la correspondance et les contrats, peut restreindre les droits de Mattel sur ces actifs. Afin de protéger les droits de Mattel, nous devons toujours suivre les lignes directrices de l'entreprise concernant le bon usage de la propriété intellectuelle et contacter le service juridique pour toute question.

Les informations confidentielles sont des informations relatives à l'activité de Mattel qui n'ont pas été rendues publiques par Mattel. Les informations confidentielles comprennent :

- Informations sur les bénéfices et les prévisions
- Informations relatives aux nouveaux produits
- Informations relatives aux acquisitions, cessions et investissements potentiels
- Informations personnelles sur les employés
- Procédés de fabrication
- Plans marketing
- Efforts de conception et de développement
- Informations personnelles sur les consommateurs

Les employés et administrateurs ne doivent discuter d'informations confidentielles avec aucune personne qui n'est pas tenue de les garder confidentielles, et doivent veiller à éviter de discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics tels que les avions, les restaurants et les ascenseurs.

Certaines informations confidentielles sont également des informations secrètes commerciales. Consultez la Politique sur la propriété intellectuelle et les informations confidentielles. Le vol ou l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles de Mattel pourrait avoir un impact important sur l'activité de Mattel. Par conséquent, la protection de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles de Mattel est l'une des responsabilités les plus importantes en matière d'emploi chez Mattel. Cette obligation se poursuit même après la fin de l'emploi.

Mattel respecte les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles détenues par d'autres personnes. Nous devons protéger les informations confidentielles d'autrui contre le vol, l'utilisation abusive ou la divulgation non autorisée avec le même degré de soin utilisé pour protéger les informations confidentielles de Mattel.

Questions et réponses

Q : Je quitte Mattel pour une autre société. Dans mon poste chez Mattel, j'ai préparé de nombreux rapports internes et utilisé des modèles que j'aimerais utiliser dans mon nouveau poste. Puis-je prendre des copies de ces documents avec moi pour mon nouveau poste ?

R : Non. Les rapports, présentations, modèles et tout autre document interne de Mattel contenant des informations non publiques, qu'ils portent ou non la mention « Informations confidentielles » ou « Secret commercial », sont la propriété de Mattel. Vous ne pouvez pas prendre de copies de ces documents avec vous lorsque vous quittez Mattel.

« La protection de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles de Mattel est l'une des responsabilités les plus importantes en matière d'emploi chez Mattel. Cette obligation se poursuit même après la fin de l'emploi. »

Questions et réponses

Q : J'ai récemment déjeuné avec un ami qui est une ancienne employée de Mattel. Elle a posé des questions sur l'avancement d'un projet sur lequel elle travaillait avant de quitter Mattel. Puis-je partager ces informations ?

R : Bien qu'il soit naturel qu'une ancienne employée soit curieuse du statut d'un projet sur lequel elle a travaillé, vous ne devez pas partager d'informations confidentielles avec une personne extérieure à Mattel, autre que les partenaires commerciaux qui ont besoin de les connaître et ont signé un Contrat de confidentialité.

Q : Lors du nettoyage de la salle des dossiers de bureau, nous avons trouvé des échantillons de produits et des prototypes qui ne sont plus utilisés. Pouvons-nous ramener ces articles à la maison, ou en faire don à un organisme de bienfaisance ?

R : Les échantillons et prototypes constituent une propriété intellectuelle précieuse qui appartient à Mattel et non aux employés. Les employés ne peuvent pas ramener ces articles à la maison, et ces derniers ne doivent pas être donnés à un organisme de bienfaisance. Pour préserver les idées et les conceptions de produits, Mattel a des procédures pour la conservation de tous les éléments qui documentent la conception et le développement des produits, y compris les rendus de concept et les notes de brainstorming, ainsi que des échantillons et des prototypes. Vous devez suivre ces procédures pour les échantillons et les prototypes de la salle des dossiers.

Q : Sur le chemin d'un salon du jouet, j'ai rencontré un fournisseur avec lequel j'ai essayé de planifier un rendez-vous pendant des semaines. Nous avons pu nous asseoir ensemble sur le vol, et nous avons fait beaucoup d'affaires. Était-ce une bonne façon de mener les affaires de Mattel ?

R : Bien que vos intentions aient été bonnes, la tenue d'une réunion dans un avion (ou dans n'importe quel endroit public où vous pourriez être entendu) met en danger les informations confidentielles de Mattel. Vous auriez dû organiser un rendez-vous où vous et le fournisseur auriez pu vous rencontrer dans un cadre plus privé.

Informations privilégiées et transactions de valeurs mobilières

Toutes les informations non publiques sur Mattel et sur les partenaires commerciaux de Mattel obtenues dans le cadre de notre travail chez Mattel doivent être considérées comme des informations confidentielles.

Les employés et les administrateurs ne sont pas autorisés à utiliser ou à partager des informations confidentielles à des fins de négociation de titres de Mattel ou de toute autre société, ou à toute autre fin, à l'exception de la conduite des activités de Mattel.

L'utilisation de telles informations à des fins **personnelles** ou pour « conseiller » d'autres personnes qui pourraient le faire n'est pas seulement contraire à l'éthique, mais également illégal.

Rappel !

Si vous êtes autorisé(e) à utiliser les réseaux sociaux pour le compte de Mattel, gardez à l'esprit que tout ce que vous publiez est très public et ne doit pas inclure d'informations confidentielles.

Lors de l'élaboration d'un rapport contenant des informations confidentielles, vous devez étiqueter chaque page du rapport d'une déclaration de confidentialité. Au minimum, la déclaration doit être libellée comme suit : « Informations confidentielles Mattel / Peut inclure des secrets commerciaux »

Communications avec les investisseurs

Seuls certains dirigeants et administrateurs désignés de temps à autre sont autorisés à communiquer avec les investisseurs et les professionnels du marché des valeurs mobilières (y compris les courtiers, analystes et autres professionnels du marché) sur tout sujet relatif à l'activité de Mattel.

Aucun autre employé ou Administrateur n'est autorisé à prendre part à de telles communications. Les demandes d'informations doivent être adressées au service des relations avec les investisseurs.

Exactitude des registres de la société, des rapports publics et des communications

Mattel s'engage à fournir une divulgation complète, équitable, complète, exacte, opportune et compréhensible des informations, y compris des informations financières, dans les rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et dans d'autres communications publiques, conformément aux lois, règles et réglementations applicables.

Les livres, registres et comptes financiers doivent être tenus dans un détail raisonnable, refléter précisément les transactions et les événements, et être conformes aux exigences légales et comptables applicables, ainsi qu'au système de contrôles internes de Mattel. Afin d'assumer notre responsabilité en matière de bonne prise de décision, nous avons besoin d'un enregistrement et d'une déclaration honnêtes et exacts des informations et transactions commerciales, y compris la qualité, la sécurité et les dossiers relatifs aux données du personnel, ainsi que des transactions et enregistrements financiers.

La falsification de tout dossier ou rapport financier, tel que les données de qualité et de sécurité, les rapports de temps ou les notes de frais, entraînera des mesures disciplinaires immédiates.

Consultez la section « Comment obtenir de l'aide et faire part de ses préoccupations » pour obtenir des informations sur les procédures à suivre pour faire part de ses préoccupations en matière de comptabilité et d'audit.

Questions et réponses

Q : Comment savoir si l'information est « importante » ?

R : Demandez-vous si les informations vous font penser à l'achat ou la vente des actions de Mattel ou d'une autre société. Si la réponse est « OUI », elle aurait probablement le même effet sur les autres, et est donc probablement une information importante. Si vous n'êtes pas sûre que les informations sont importantes ou ont été rendues publiques, appelez le service juridique de Mattel avant toute transaction.

Q : Il vous est demandé de vous joindre à une réunion avec un partenaire commercial potentiel pour expliquer un produit en cours de développement. Par la suite, votre superviseur vous indique que la transaction est une chose sûre et qu'elle sera bientôt annoncée. Sur la base de ces informations, vous souhaitez acheter des actions Mattel. S'agirait-il d'une violation des lois sur le délit d'initié ?

R : Oui, parce que l'information est une information importante qui n'est pas encore publique. Vous ne devez pas négocier les actions de Mattel ou de l'autre société tant qu'une annonce n'a pas été faite et que le public n'a pas eu le temps d'absorber les informations.

Communications commerciales

Les communications (même celles que nous considérons comme « privées » ou « personnelles ») peuvent devenir publiques, de sorte que toute correspondance doit être claire et précise. Nous devons éviter les exagérations, le langage mal coloré, les caractérisations dérogatoires et, à l'exception des membres du service juridique, les conclusions juridiques. Les présentes lignes directrices s'appliquent aux communications de toute nature, y compris le courrier électronique.

Conservation des documents

Nous devons suivre les politiques et procédures de Mattel pour la conservation des dossiers, et suivre les instructions du service juridique sur la conservation des documents dans le cadre de litiges ou d'enquêtes gouvernementales.

Questions et réponses

Q : Après avoir reçu l'autorisation écrite préalable du service juridique, vous avez invité plusieurs fonctionnaires étrangers à dîner. Maintenant, vous préparez votre note de frais et prévoyez d'enregistrer les dépenses comme repas pour vous-même et plusieurs associés d'affaires. Est-ce suffisant ?

R : Non. Pour vous conformer aux exigences en matière de tenue de registres de la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger, vous devez enregistrer les dépenses exactement et intégralement sous la forme d'un repas fourni à des fonctionnaires étrangers, y compris les noms et titres de chaque personne présente et le but de la réunion.

Le saviez-vous ?

Le service juridique dispense régulièrement une formation sur la préparation des communications de l'entreprise, y compris des plans stratégiques et d'autres plans d'affaires. Consultez le service juridique pour obtenir plus d'informations ou pour planifier une session de formation.

Notre responsabilité envers les partenaires commerciaux

Faire des affaires avec d'autres

Mattel bénéficie des relations d'affaires avec d'autres personnes qui partagent nos valeurs. Nous établissons des relations avec les partenaires commerciaux (fournisseurs, distributeurs, concessionnaires de licence, titulaires de licence, associés de coentreprise, etc.) sur la base de l'intégrité, du comportement juridique et éthique et de la confiance mutuelle. Nous cherchons à faire affaire avec des clients et des fournisseurs qui reflètent la diversité de la communauté mondiale dans laquelle nous opérons.

Traitement équitable

Les employés et les administrateurs doivent traiter équitablement les clients, fournisseurs et employés de Mattel. Nous ne devons pas tirer indûment profit de quiconque par des procédés tels que la manipulation, la dissimulation, l'utilisation abusive d'informations confidentielles, la déformation d'informations importantes ou toute autre pratique qui ne respecte pas les normes généralement acceptées de l'industrie d'équité.

Consultez la section sur « [Notre responsabilité à l'égard d'une concurrence loyale](#) ».

Fabrication responsable et pratiques de distribution

Mattel s'efforce de s'assurer que les produits sont fabriqués de manière responsable et éthique. Nos bonnes principes de fabrication (BPF) sont la pierre angulaire de notre engagement envers des pratiques de fabrication et de distribution responsables dans le monde entier.

Les BPF s'appliquent à toutes les parties qui fabriquent ou assemblent tout produit ou emballage portant le logo Mattel. Les BPF traitent des questions relatives aux conditions de vie et de travail, ainsi qu'à la durabilité environnementale, et sert de base au programme d'audit de responsabilité de l'entreprise de Mattel. De plus, Mattel soutient activement le processus CARE du Conseil international des industries du jouet, le programme de fabrication éthique de l'industrie mondiale des jouets.

Pratiques d'achat

Tous les fournisseurs doivent être traités de manière équitable, éthique et impartiale. Les fournisseurs de Mattel doivent être sélectionnés sur la base de facteurs tels que l'adéquation, la qualité, le prix et la livraison.

Les employés impliqués dans l'examen et la sélection des fournisseurs et prestataires de services doivent éviter les actions qui transmettent ou impliquent que les décisions seront influencées par des cadeaux ou faveurs, ou par des relations personnelles ou familiales.

Clients gouvernementaux

La plupart des pays et des localités ont des règles, des restrictions et des procédures particulières pour traiter avec les clients gouvernementaux (y compris les entreprises publiques). Les exigences peuvent inclure des exigences renforcées en matière de divulgation lors des négociations contractuelles, des procédures spéciales de facturation ou d'expédition, ou des restrictions strictes applicables aux cadeaux, aux voyages et aux divertissements qui peuvent être offerts aux employés du gouvernement. Toutes les déclarations et observations à l'intention des responsables des marchés publics doivent être exactes et véridiques.

Rappel !

Les « partenaires commerciaux » tels qu'utilisés dans le Code comprennent les fournisseurs, les distributeurs, les clients, les concessionnaires de licence, les titulaires de licence et les associés de coentreprise.

« Nous établissons des relations avec les partenaires commerciaux sur la base de l'intégrité, du comportement juridique et éthique et de la confiance mutuelle. »

Questions et réponses

Q : Un fournisseur potentiel souhaite faire du travail pour Mattel. Dans le dernier processus d'appel d'offres, il vous demande de partager avec lui le prix le plus bas offert par les autres soumissionnaires. Pouvez-vous lui dire ce que les autres soumissionnaires ont offert ?

R : Si les soumissionnaires ont été invités à soumettre des offres confidentielles, vous ne pouvez pas divulguer à ce soumissionnaire des informations sur la soumission d'un autre soumissionnaire. Le partage de ces informations constituerait un avantage indu pour ce soumissionnaire au détriment des autres soumissionnaires et porterait atteinte à l'ensemble du processus d'appel d'offres.

Q : J'ai un petit intérêt financier dans une entreprise qui fournit du matériel à Mattel depuis de nombreuses années. J'ai un nouveau poste chez Mattel et j'ai maintenant le pouvoir de prendre des décisions concernant l'achat de ces matériaux. Suis-je confronté(e) à un conflit d'intérêts potentiel ?

R : Il s'agit d'un conflit d'intérêts potentiel puisque vous êtes impliqué(e) dans le processus de prise de décision concernant l'achat de matériel auprès du fournisseur.

Vous devez divulguer le conflit à votre superviseur et à votre représentant RH, qui peuvent vous aider à résoudre le conflit en attribuant la responsabilité des décisions relatives à ce fournisseur à un employé qui n'a pas de conflit.

Notre responsabilité envers la concurrence loyale

Collecte d'informations concurrentielles

Mattel ne cherche pas à obtenir des informations concurrentielles par des moyens illégaux ou contraires à l'éthique, et nous n'utilisons pas sciemment les informations obtenues de cette façon.

Tout employé constatant que Mattel possède des informations qui peuvent avoir été obtenues illégalement ou de manière contraire à l'éthique, telles que des informations qui nous ont été fournies en violation d'un accord de confidentialité, doivent immédiatement en informer le service juridique. L'employé doit remettre les informations à un membre du personnel du service juridique, sans les partager avec d'autres employés de Mattel.

Concurrence loyale et antitrust

Mattel travaille à la concurrence agressive et équitable sur tous les marchés où il opère. Pour être en concurrence loyale, nous devons respecter les lois antitrust et sur la concurrence de chaque pays, État et localité où Mattel exerce ses activités.

Les lois antitrust ont pour but d'interdire les accords entre sociétés qui fixeraient des prix, diviseraient les marchés, répartiraient des clients, limiteraient la production, ou entraveraient ou détruiraient les forces du marché.

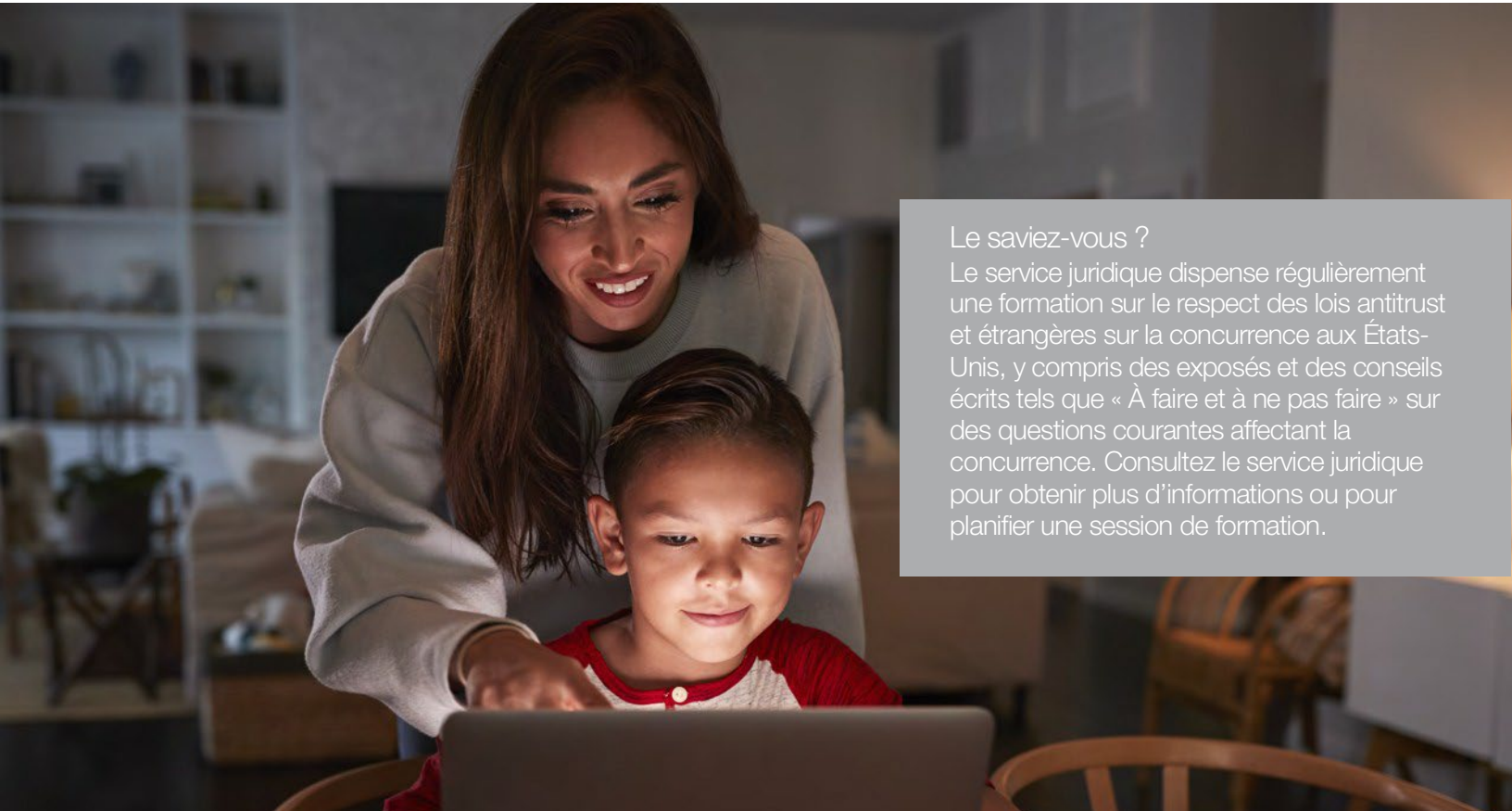
Par exemple, ces lois peuvent s'appliquer aux :

- accords avec les clients concernant les prix de détail, ou
- accords avec des clients que Mattel refusera de vendre à d'autres clients ou restreindra la vente de certains produits à d'autres clients.

En outre, nous devons éviter d'échanger ou de discuter avec un client des politiques tarifaires, des offres de produits, des stratégies marketing ou de toute autre information concurrentielle similaire d'un autre client.

Nous devons toujours consulter le service juridique avant d'accepter d'exécuter des services de gestion des catégories pour un client qui pourrait nous exposer à des informations confidentielles sur les prix, produits, stratégies marketing ou toute autre information commerciale des concurrents.

Les associations commerciales sont souvent utiles à l'entreprise de Mattel, mais elles peuvent créer des occasions de discussion entre concurrents susceptibles d'enfreindre les lois antitrust. Tout employé participant à une réunion d'associations commerciales ou à une autre réunion où la discussion porte sur des questions concurrentielles ou des informations confidentielles doit quitter la réunion et en informer le service juridique.



Le saviez-vous ?

Le service juridique dispense régulièrement une formation sur le respect des lois antitrust et étrangères sur la concurrence aux États-Unis, y compris des exposés et des conseils écrits tels que « À faire et à ne pas faire » sur des questions courantes affectant la concurrence. Consultez le service juridique pour obtenir plus d'informations ou pour planifier une session de formation.

À faire et à ne pas faire

Éviter toute discussion d'informations concurrentielles (par exemple, prix, marges, chiffres des ventes) avec les employés des concurrents, en toutes circonstances, y compris lors de réunions d'associations commerciales et professionnelles.

Reconnaître que les ententes exclusives susceptibles d'avoir un impact concurrentiel important doivent être apurées auprès du service juridique. Ce domaine de la loi est complexe. Les employés peuvent consulter le service juridique pour obtenir de plus amples conseils et de l'aide.

Ne pas demander à un client d'accepter ou de fournir une assurance sur les prix qu'il facturera réellement.

Ne pas menacer un client de conséquences négatives, telles que l'approvisionnement réduit d'un produit populaire, si le client n'a pas de prix à un niveau particulier.

Rappel !

Nous sommes en concurrence avec des clients à des prix, un service et un service client compétitifs.

Notre responsabilité envers les communautés

Service communautaire

Les Programmes philanthropiques de Mattel améliorent la vie des enfants dans le besoin à bien des égards, y compris les contributions d'argent et de produits, les activités bénévoles organisées des employés et d'autres programmes gérés par la Fondation pour l'enfance de Mattel.

Environnement et durabilité

Mattel s'efforce de protéger la santé et la sécurité des employés et de limiter son impact sur l'environnement. Nous respectons toutes les lois sur l'environnement partout où nous sommes implantés, et nous incluons des normes environnementales, de santé et de sécurité dans nos opérations commerciales afin de réduire les risques, de limiter les impacts et de proposer un lieu de travail sûr.

Communication aux médias

Afin de s'assurer que les informations fournies au public sont exactes et cohérentes, toutes les communications aux médias doivent être coordonnées avec le département des communications de l'entreprise. Les employés ne doivent pas parler aux médias sans l'autorisation préalable au département des communications de l'entreprise. Tout employé contacté par un membre des médias doit adresser la demande au département des communications de l'entreprise.

Les communications avec les investisseurs et la communauté financière sont également limitées. Consultez à la section « Notre responsabilité envers les actionnaires ».

Rappel !

Ces lignes directrices s'appliquent également à l'utilisation des réseaux sociaux. Les employés qui parlent publiquement pour Mattel doivent être autorisés à le faire. Si vous avez l'intention de parler au nom de Mattel sur les plateformes de réseaux sociaux, vous devez être autorisé(e) par votre direction et respecter les lignes directrices commerciales et les règles d'engagement adoptées par votre direction pour ces communications.

Si vous êtes autorisé(e) à parler sur les réseaux sociaux pour votre produit, votre marque ou un autre objectif commercial spécifique, vous ne devez pas parler de sujets, thèmes, événements, etc., en dehors des lignes directrices de contenu de cette autorisation. Seuls des porte-parole spécifiquement désignés peuvent parler au nom de Mattel sur des questions générales d'entreprise (p. ex. questions politiques ou financières) ou sur des questions sociales publiques.

Le saviez-vous ?

La stratégie mondiale de développement durable de Mattel s'emploie à minimiser notre empreinte tout au long de la chaîne de valeur, de la conception à la fabrication en passant par l'élimination des produits et des déchets, et illustre l'importance de l'engagement personnel dans les pratiques commerciales et quotidiennes.

Le service des affaires gouvernementales de Mattel, en collaboration avec le service juridique, est responsable de la coordination de toutes les activités de lobbying, y compris le recrutement de lobbying. La politique de Mattel exige, dans le cadre du processus d'engagement, de remplir un formulaire de demande et un questionnaire de diligence raisonnable.

« En tant qu'entreprise mondiale, les activités de Mattel peuvent être régies par de nombreuses lois différentes en même temps. »

Notre responsabilité envers le gouvernement et la conformité avec la Loi

Les employés et administrateurs doivent se conformer aux lois, règles et réglementations quel que soit l'endroit où Mattel exerce son activité. Chaque employé est tenu de comprendre la loi et le Code tel qu'il s'applique à son travail. Tout employé ayant une question ou une préoccupation au sujet de la légalité d'une action doit contacter le service juridique pour obtenir des conseils.

Quelle loi s'applique ?

Mattel, Inc. est constituée en société aux États-Unis. Les lois des États-Unis s'appliquent souvent aux activités de Mattel dans le monde entier et aux activités commerciales des employés de Mattel, où qu'ils vivent et travaillent.

En tant qu'entreprise mondiale, les activités de Mattel peuvent être régies par de nombreuses lois différentes en même temps. Il peut y avoir un conflit entre les lois applicables de deux pays ou plus. Tout employé qui pense qu'il peut y avoir un conflit doit demander conseil au service juridique.

Le Code de conduite vise à promouvoir le respect des lois et réglementations qui s'appliquent aux activités de Mattel. Toutefois, si nous constatons que le respect du Code de conduite pourrait nous amener à enfreindre la loi, nous devons obéir à la loi et demander conseil au service juridique dès que possible. D'autre part, si le respect d'une coutume ou pratique commerciale locale nous amène à violer le Code de conduite, nous devons nous conformer au Code de conduite et informer nos superviseurs du conflit.

Activité politique

Les actifs de Mattel ne doivent pas être utilisés pour soutenir une campagne politique ou toute autre activité politique, sans l'approbation préalable du service des affaires gouvernementales. Cela inclut l'utilisation des installations de Mattel, de l'équipement de bureau, des fournitures, des stocks et même de notre propre temps de travail.

Les activités politiques des sociétés, y compris le lobbying, sont réglementées et doivent être déclarées en vertu du droit américain et des lois de nombreux pays où Mattel exerce des activités. Afin d'éviter toute violation involontaire de ces lois, toutes les activités politiques et de lobbying doivent être discutées et coordonnées avec le service des affaires gouvernementales et le service juridique.

Mattel s'engage à promouvoir la citoyenneté et la participation communautaire, et encourage les employés à apporter leur temps et leur soutien aux candidats, aux partis et aux organisations civiques. Toutefois, notre implication individuelle doit être totalement volontaire et doit se faire sur notre propre temps et à nos propres frais.

Lois anti-corruption

Nous devons respecter les lois des États-Unis et d'autres pays qui interdisent la corruption de tous types, y compris les pots-de-vin commerciaux, ou dessous-de-table, ainsi que la corruption de fonctionnaires. Nous ne devons pas offrir ou accepter quoi que ce soit de valeur destiné à influencer de manière inappropriée une relation commerciale ou gouvernementale ou qui pourrait donner une apparence d'irrégularité. La loi américaine exige également des livres et des registres précis afin que tous les paiements soient correctement enregistrés.

Les partenaires commerciaux de Mattel (fournisseurs, distributeurs, concessionnaires de licence, titulaires de licence, associés de coentreprise, etc.) peuvent également être tenus de se conformer à ces lois. Nous devons faire preuve de diligence raisonnable dans la sélection de nos partenaires commerciaux et éviter les relations avec les parties ayant des antécédents de pratiques de corruption.

Les lois anti-corruption sont complexes, et les conséquences des violations de ces lois sont graves. Pour éviter tout problème, nous devons consulter le service juridique au préalable pour obtenir des conseils sur les relations avec les fonctionnaires, y compris les repas, déplacements ou divertissements proposés. Nous devons immédiatement signaler au service juridique ou à la ligne d'assistance EthicsLine toute violation présumée de ces exigences. Vous pouvez également toujours envoyer un e-mail FCPA@Mattel.com ou Compliance@Mattel.com avec toutes les questions.

Questions et réponses

Q : Qu'est-ce que la corruption ?

R : La corruption consiste à offrir, donner, recevoir ou solliciter quoi que ce soit de valeur dans le but d'influencer de manière inappropriée les actions du destinataire. La « corruption commerciale » ou « pots-de-vin » concernent des parties privées (personnes physiques ou sociétés) et la « corruption gouvernementale » concernent des fonctionnaires.

Q : Que signifie « quoi que ce soit de valeur » ?

R : « Quoi que ce soit de valeur » est assez large et inclut les repas, cadeaux, voyages ou divertissements.

Q : Comment le plafond de 200 \$ pour les cadeaux d'entreprise s'applique-t-il ici ?

R : Tant que le cadeau n'est pas destiné à influencer une décision que vous prenez au nom de Mattel, et qu'il est conforme aux exigences de la section Conflits d'intérêts, vous devriez être en mesure de l'accepter. Pour être sûr(e), avant d'accepter un cadeau, vous devez consulter votre superviseur, votre représentant RH ou le service juridique, qui peut vous aider à être objectif/ve.

Q : J'organise une réunion d'affaires avec des fonctionnaires locaux. L'endroit le plus pratique pour nous rencontrer est un restaurant qui est à mi-chemin entre l'établissement Mattel et les bureaux du gouvernement. C'est pourquoi je voudrais inviter les fonctionnaires à déjeuner. Puis-je prolonger cette invitation ?

R : La loi des États-Unis (y compris la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger) et les lois d'autres pays imposent des restrictions importantes à l'offre de quoi que ce soit de valeur (comme des cadeaux, des contributions, des repas ou des divertissements) à des fonctionnaires. Vous devez contacter le service juridique au préalable pour approbation avant d'organiser ce déjeuner d'affaires.

Les lois sur ce sujet sont complexes. Vous ne devez jamais faire cette analyse par vous-même. Vous devez contacter le service juridique de Mattel pour obtenir une autorisation préalable avant d'offrir quoi que ce soit de valeur (y compris des cadeaux, des contributions, des repas ou des divertissements) à un fonctionnaire et vous pouvez toujours envoyer un e-mail FCPA@Mattel.com ou Compliance@Mattel.com.

Q : Une personne étrangère du pays où vous exercez votre activité représente Mattel dans une transaction commerciale. En tant que ressortissant étranger qui n'est pas employé, les actions de cette personne pour le compte de Mattel sont-elles soumises à la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA) ?

R : Oui. La FCPA s'applique à toute personne physique, entreprise ou agent d'une entreprise agissant pour le compte de Mattel. Mattel peut être responsable des actions inappropriées des partenaires commerciaux agissant en son nom.

Le saviez-vous ?

Une « apparence d'irrégularité » peut être aussi simple que d'inviter un fonctionnaire à prendre un café, ou d'accepter une invitation de votre plus grand fournisseur pour un dîner extravagant. Vérifiez toujours auprès du service juridique avant de fournir quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire ou à votre représentant RH avant d'assister à un dîner somptueux.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent se produit lorsque des individus ou des sociétés tentent de dissimuler des fonds illicites ou de rendre leur source de fonds légitime. Mattel ne permet pas à ses employés ou ressources d'être utilisé(e)s dans des activités de blanchiment d'argent. Mattel respecte toutes les lois américaines et internationales contre le blanchiment d'argent, qui interdisent l'acceptation ou le traitement des produits d'activités criminelles (p. ex. trafic de drogue, trafic d'armes, trafic d'influence ou fraude).

Nous devons suivre les procédures de base « Connaître votre client » et nous conformer à la politique de l'entreprise concernant les modes de paiement acceptables.

Commerce international

Les États-Unis et d'autres pays réglementent strictement l'importation et l'exportation de produits, de matériaux, de services, d'informations et de technologies. Nous ne devons pas traiter des affaires directement ou indirectement avec des pays, des personnes et des entités qui ont été identifiés par les États-Unis et d'autres pays comme des parties commerciales interdites (p. ex. pays sanctionnés, entreprises dans les pays sanctionnés, terroristes et proliférateurs nucléaires). Nous devons nous conformer à toutes les lois, réglementations et restrictions applicables au commerce, et contacter le service juridique pour toute question.

Mattel ne coopérera pas avec des pratiques commerciales restrictives ou des boycotts interdits ou pénalisés en vertu des lois américaines ou locales applicables, tels que les boycotts contre des pays amis des États-Unis (comme Israël) ou des sociétés blacklistées. Les demandes de boycott doivent être immédiatement signalées au service juridique.

Nous devons également respecter les lois et réglementations douanières et d'importation dans tous les pays en provenance desquels nous exportons et vers lesquels nous importons. Cela permet de s'assurer que les marchandises importées sont conformes aux exigences réglementaires locales (y compris les exigences de sécurité des produits et les réglementations anti-terrorisme) et que le montant approprié des droits et taxes sont perçus à l'importation.

À faire et à ne pas faire

Faire procéder à un examen approfondi de tous les partenaires commerciaux avant leur engagement.

Faire examiner les factures et les dépenses de tiers.

Ne pas penser qu'un paiement ou un cadeau à un fonctionnaire est acceptable simplement parce que « tout le monde le fait ».

Ne pas tenter d'interpréter les lois vous-même ou penser que quelqu'un d'autre contactera le service juridique. Les employés peuvent trouver des conseils supplémentaires sur la page de conformité à la loi FCPA du site intranet du service juridique.

Signaux d'alarme

- Présence dans des pays identifiés comme corrompus selon Transparency International.
- Des tiers spécialement recommandés par des fonctionnaires.
- Manque de transparence.
- Demandes de paiement en dehors des pratiques d'entreprise standard, telles que les paiements en espèces.

Si vous remarquez l'un de ces signaux d'alerte, contactez immédiatement le service juridique ou envoyez un e-mail à FCPA@Mattel.com.

Rappel !

Mattel exige que tous les partenaires commerciaux et employés potentiels du monde entier soient préalablement contrôlés avant leur engagement ou leur emploi. Les employés peuvent trouver des conseils supplémentaires sur les procédures de présélection sur la page de conformité à la loi sur les sanctions commerciales du site intranet du service juridique.

Renonciations

Toute renonciation à toute disposition du Code relative à un dirigeant ou à un administrateur doit être approuvée par le Conseil d'administration ou un Comité du Conseil d'administration et sera rapidement divulguée conformément aux lois applicables et aux normes d'inscription en bourse.



TM



Ce document contient le texte du Code de conduite de Mattel plus les aides à l'apprentissage (telles que les questions/réponses, « Le saviez-vous ? », « Rappels » et « À faire et à ne pas faire ») destinées à améliorer la compréhension des principes contenus dans le Code.

© 2023 Mattel, Inc. Tous droits réservés.